

ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE

COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE

Objet :

Stationnement interdit 2 et 3 décembre 2023

Arrivée du Père-noël et Marché de Noël

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de La Suze ;
Vu l'article 27 du Code de la route ;
Vu l'article L131-4 du Code des Communes ;
Vu l'article L 2213-1 du Code Général des Collectivités
Locales du 26 février 1996 ;
Vu la nécessité d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1 : En raison de l'arrivée du Père-Noël le samedi 2 décembre 2023 et le marché de Noël le dimanche 3 décembre 2023, le **stationnement sera interdit sur l'ensemble du parvis de la salle des fêtes du samedi 2 décembre 2023 à 7 h au dimanche 3 décembre à 22 h.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par les agents de la ville.

Article 3 : Le Gardien de Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze sur Sarthe, le 29/11/2023

LE MAIRE,



Mise en ligne
le 29/11/23